

MAIRIE de BAGES  
Place Juin 1907  
11100 BAGES

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2024

Le Conseil Municipal se réunira au Foyer municipal de Prat de Cest, en session ordinaire,  
**Le Mardi 17 décembre 2024 à 18 heures 30**

#### OBJET DE LA RÉUNION

\* \* \* \*

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2024

- 01°) Demande de reconnaissance d'intérêt communautaire d'une partie de la RD105 à l'intérieur de l'agglomération ;
- 02°) Personnel communal – Création d'un emploi permanent pris en application de l'article L.332-8 7° du code général de la fonction publique ;
- 03°) Adhésion à la convention de participation proposée par le CDG 11 – Risque prévoyance ;
- 04°) Indemnité forfaitaire de déplacement à l'intérieur de la commune de résidence administrative ;
- 05°) Convention tripartite avec l'association l'Etang d'Art et les écoles pour les interventions d'art plastique ;
- 06°) Réactualisation de la tarification du périscolaire et de l'extrascolaire au 01 janvier 2025 ;
- 07°) Modification de la tarification des produits issus de la Maison des Arts ;
- 08°) Subvention exceptionnelle à l'association Bages en Fêtes ;
- 09°) Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations ;
- 10°) Affaires diverses.

Fait à BAGES, le 10 décembre 2024

Jean-Louis RIO

Maire de BAGES  
Vice-Président du Grand Narbonne

